

Montage Echafaudages de Pied R408

PUBLIC VISE

Travailleurs utilisant, montant et démontant des échafaudages de pied, et en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser, et de démonter des échafaudages de pied en toute sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

Besoins et contraintes du site.

Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation.

Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage.

Risques liés aux opérations.

Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets.

Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques.

Conditions en matière d'efforts de structure admissibles.

Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation.

Enseignements Pratiques

Montage et démontage d'un échafaudage de pied.

Références réglementaires

- ✓ Echafaudages :
Articles R4323-69 à R4323-80 du Code du Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- ✓ Recommandations :
CNAMTS R408.

Pré-requis : Aucun.

Durée : 2 jours.

Périodicité : à définir par l'employeur.

Z.A Vulaines / Samoreau
14, Avenue du Président Paul Séramy
77870 VULAINES-SUR-SEINE

Tél. : 01 64 31 96 36
contact@ai-formation.fr
www.ai-formation.fr